

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 07 AVRIL 2026

DIRECTION : SERVICE JURIDIQUE

19

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DELIBERATION

APPROUVEE PAR

Voix pour

Voix contre :-

A l'unanimité

Abstention

Non-participation au vote

L'An deux mille vingt-six, le sept avril, à dix-neuf heures,
Le Conseil municipal, dûment convoqué par Mme le Maire le trente et un mars deux mille vingt-six,
S'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Sandrine BERNO DOS SANTOS, Maire,

Présents :

MME Sandrine BERNO DOS SANTOS, MME Karine CONTE, M. Patrick MEUNIER, MME Samira TAFAT, M. David LUCEAU, MME Aurélie RENARD, M. Christophe SIMEONI, MME Virginie MESSMER, MME Hatice BARRE, M. Karim BOUKHIAR, MME Larissa GUILLEMET, M. Calvin BAGLAND, MME Nadyne BELVAUDE, M. Alain DAILLY, MME Claude GRAPPE, M. Guy MICHEL, M. Philippe DOMPEYRE, M. Jean-Jacques NICOT, MME Céline ALLOUCHE, MME Sandrine RUHAUD, MME Valérie NADREAU, MME Corinne MORVAN, MME Aude LE GOUGUEC, M. Fabrice MOULINET, M. Jean-Pierre JUNG, M. Nelson DE JESUS PEDRO, M. Jonathan TAYAR (à partir de la délibération 2), MME Elsa SOUSSI, M. Victor HAZARD, MME Berfine GULER, M. Karl OLIVE, MME Vanessa HUBERT, MME Sabrina DE BACKER, M. Antoine SALAMONE, M. Stanislas SAMUEL, MME Béatrice LE BLAY, MME Aline SMAANI, M. Rudy PRISO.

Absents excusés :

M. Marc LARTIGAU
MME Désirée KOFFI
M. Bertrand LACOSTE
M. Eric ROGER
MME Karine EMONET-VILLAIN
M. Jonathan TAYAR (jusqu'à la délibération 2)

Pouvoirs :

Marc LARTIGAU à M. David LUCEAU
MME Désirée KOFFI à MME Karine CONTE
M. Bertrand LACOSTE à Patrick MEUNIER
M. Eric ROGER à MME Vanessa HUBERT
MME Karine EMONET-VILLAIN à Rudy PRISO
M. Jonathan TAYARD à Christophe SIMEONI (jusqu'à la délibération 2)

Secrétaire : MME Corinne MORVAN

Les Membres présents forment la majorité des Membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 43.

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL DE MADAME LE MAIRE

Madame le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que le Conseil Municipal vient de se prononcer sur la composition du Conseil d'administration du Centre communal d'Action Sociale en fixant à six le nombre de représentants du Conseil.

Les membres élus en son sein par le conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Il appartient désormais aux membres du Conseil municipal de désigner ses représentants auprès du Centre Communal d'Action Sociale.

- :- :- :- :-

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2121-29,

Vu le Code de l'Action sociale et des Familles, et notamment ses articles L. 123-4 et suivants et R. 123-7 et suivants,

Vu la délibération n°18 du conseil municipal en date du 7 avril 2026,

Considérant qu'un Centre Communal d'Action Sociale est créé de droit dans chaque commune de plus de 1500 habitants, afin d'animer une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées,

Considérant qu'il appartient aux membres du Conseil municipal de désigner ses représentants auprès du Centre Communal d'Action Sociale,

Considérant que le nombre de représentants du Conseil municipal a été fixé au nombre de six,

Considérant que le nombre de représentants des associations participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune de Poissy, nommés par le Maire, a été fixé au nombre de six,

LE CONSEIL,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

Sont candidats pour être représentant du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale :

Liste présentée par la majorité :

- Sandrine RUHAUD
- Céline ALLOUCHE
- Aude LE GOUGUEC
- Virginie MESSMER
- Christophe SIMEONI
- Hatice BARRÉ

Candidate présentée par le groupe Génération Poissy

- Vanessa HUBERT

Sont élus comme représentant du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale :

- Sandrine RUHAUD
- Céline ALLOUCHE
- Aude LE GOUGUEC
- Virginie MESSMER
- Christophe SIMEONI
- Vanessa HUBERT

Article 2 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le maire, ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles (56 avenue de St-Cloud 78011 Versailles cedex <https://citoyens.telerecours.fr/>) dans les deux mois courant à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication ou de sa notification. Dans le cas d'un recours gracieux, son rejet explicite ou son rejet implicite au terme d'un délai de deux mois ouvre à l'intéressé le droit de saisir le tribunal administratif d'un recours contentieux pendant un nouveau délai de deux mois.

Article 3 :

De donner pouvoirs à Madame le Maire pour exécuter la présente délibération.

**Le Maire,
Vice-Présidente de la Communauté Urbaine
Grand Paris Seine et Oise,
Conseillère régionale d'Île-de-France,**

#signature#

Sandrine BERNO DOS SANTOS

Document publié sur le [site de la ville](#) le 13/04/2026